



**PREFECTURE  
REGION ILE DE  
FRANCE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°IDF-005-2021-06

PUBLIÉ LE 1 JUIN 2021

# Sommaire

## **Direction régionale et interdépartementale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d Île-de-France / Secrétariat général IDF**

IDF-2021-05-28-00026 - ARRETE DRIEETS n°2021-64 portant composition des médecins membres du comité médical départemental de Paris (2 pages)

Page 3

IDF-2021-05-28-00027 - Arrêté DRIEETS portant composition de la commission de réforme départementale pour les agents de la Direction Régionale et interdépartementale de l Hébergement et du Logement (DRIHL) (4 pages)

Page 6

Direction régionale et interdépartementale de  
l'économie, de l'emploi, du travail et des  
solidarités d Île-de-France

IDF-2021-05-28-00026

ARRETE DRIETS n°2021-64 portant composition  
des médecins membres du comité médical  
départemental de Paris

**ARRETE DRIEETS n°2021-64**

portant composition des médecins membres du comité médical départemental de Paris

Le Préfet de la région d'Ile de France  
Préfet de Paris  
Officier de la légion d'honneur  
Officier de l'ordre national du mérite

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires ;

VU la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;

VU la loi n°86-33 du 9 janvier 1986 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière ;

VU le décret n°86-83 du 17 janvier 1986 modifié, relatif aux dispositions générales applicables aux agents contractuels de l'Etat ;

VU le décret n° 86-442 du 14 mars 1986 modifié, relatif à la désignation des médecins agréés, à l'organisation des comités médicaux et des commissions de réforme aux conditions d'aptitude physique pour admission aux emplois publics et au régime de congés de maladie des fonctionnaires ;

VU le décret n°88-386 du 19 avril 1988 relatif aux conditions d'aptitude physique et aux congés de maladie des agents de la fonction publique hospitalière ;

VU l'arrêté préfectoral n° 75-2018-01-24-002 du 24 janvier 2018 modifié, fixant la liste des médecins agréés dans le département de Paris ;

VU l'arrêté interministériel du 25 mars 2021 nommant Monsieur Gaëtan RUDANT directeur régional et interdépartemental de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d'Ile-de-France à compter du 1<sup>er</sup> avril 2021 ;

VU l'arrêté IDF-2021-03-30-00003 du 30 mars 2021 de Monsieur Marc GUILLAUME, Préfet de la région Ile-de-France, Préfet de Paris, portant délégation de signature à Monsieur Gaëtan RUDANT directeur régional et interdépartemental de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d'Ile-de-France (DRIEETS) en matière administrative ;

VU la décision n° 2021-03 du 13 avril 2021 portant subdélégation de signature de Monsieur Gaëtan Rudant, directeur régional et interdépartemental de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d'Ile-de-France aux agents de l'unité régionale ;

SUR proposition de Monsieur Gaëtan RUDANT directeur régional et interdépartemental de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d'Ile -de-France,

**ARRETE**

Article 1 : Sont nommés membres du comité médical départemental de Paris :

**Médecine générale**

Membres titulaires :

Docteur Rébecca ROTNEMER  
Docteur Laurent ZARNITSKY

Membres suppléants :

Docteur Alain AMOUNI  
Docteur Hassimiou BAH  
Docteur Christophe BEZANSON  
Docteur Christian CALDAGUES  
Docteur Abraham EDERY  
Docteur Michel HADDAD  
Docteur Bernard SEBON  
Docteur Henri WEIL

### **Spécialistes**

Médecine interne : Docteur Igor KUBALEK

Endocrinologie : Docteur Marc DREYFUSS

Médecine physique et Réadaptation fonctionnelle : Docteur Alain GASPA

Néphrologie : Docteur Christophe RIDEL

Neurologie : Docteur Jean-Marc LEGER

Ophthalmologie : Docteur Yves COHEN

Pneumologie : Docteur Charles BRAHMY

Psychiatrie : Docteur Françoise BELCOUR  
Docteur Béatrice SEGALAS TALOUS

Article 2 : L'arrêté du 11 décembre 2019 modifié, portant composition du comité médical du département de Paris, est abrogé.

Article 3 : Les médecins désignés à l'article 1er du présent arrêté sont nommés pour une période de 3 ans.

Article 4 : Tout recours contre le présent arrêté devra parvenir au tribunal administratif de Paris, par dépôt à l'accueil de la juridiction par voie postale ou par l'application Télérecours citoyens (<https://citoyens.telerecours.fr>), dans le délai de deux mois à compter de sa publication au recueil départemental des actes administratifs de la préfecture de la région Ile-de-France, préfecture de Paris.

Article 5 : Le directeur régional et interdépartemental de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d'Île -de-France, est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil départemental des actes administratifs de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris, accessible sur le site Internet de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris : [www.prefectures-regions.gouv.fr/ile-de-france](http://www.prefectures-regions.gouv.fr/ile-de-france) .

Fait à Aubervilliers, le 28 mai 2021

Pour le Préfet de la Région Île-de-France, Préfet de Paris,  
par délégation,  
Pour le directeur régional et interdépartemental de l'économie,  
de l'emploi, du travail et des solidarités et par délégation,  
Le responsable du service interdépartemental  
des comités médicaux et Commissions de réforme 75, 92, 93 et  
94

Signé : Jacky HAZIZA

Direction régionale et interdépartementale de  
l'économie, de l'emploi, du travail et des  
solidarités d Île-de-France

IDF-2021-05-28-00027

Arrêté DRIEETS portant composition de la  
commission de réforme départementale pour les  
agents de la Direction Régionale et  
interdépartementale  
de l Hébergement et du Logement (DRIHL)

**ARRETE DRIEETS n°2021-65**

portant composition de la commission de réforme départementale pour les agents de la Direction Régionale et Interdépartementale de l'Hébergement et du Logement (DRIHL)

Le Préfet de la région d'Ile de France  
Préfet de Paris  
Officier de la légion d'honneur  
Officier de l'ordre national du mérite

VU l'ordonnance n° 2017-53 du 19 janvier 2017 portant diverses mesures relatives au compté personnel d'activité, à la formation et à la santé et la sécurité au travail dans la fonction publique ;

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983, modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires ;

VU la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;

VU le décret n° 86-442 du 14 mars 1986, modifié, relatif à la désignation des médecins agréés, à l'organisation des comités médicaux et des commissions de réforme aux conditions d'aptitude physique pour admission aux emplois publics et au régime de congés de maladie des fonctionnaires ;

VU le décret n° 2008-1191 du 17 novembre 2008 relatif aux commissions de réforme et comités médicaux supérieurs des trois fonctions publiques ;

VU le décret n° 2019-122 du 21 février 2019 relatif au congé pour invalidité temporaire imputable au service dans la fonction publique Etat ;

VU l'arrêté n°75-2016-12-14-002 du 14 décembre 2016 modifié, portant composition du comité médical pour le département de Paris ;

VU l'arrêté interministériel du 25 mars 2021 nommant Monsieur Gaëtan RUDANT directeur régional et interdépartemental de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d'Ile-de-France à compter du 1<sup>er</sup> avril 2021 ;

VU l'arrêté IDF-2021-03-30-00003 du 30 mars 2021 de Monsieur Marc GUILLAUME, Préfet de la région Ile-de-France, Préfet de Paris, portant délégation de signature à Monsieur Gaëtan RUDANT directeur régional et interdépartemental de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d'Ile-de-France (DRIEETS) en matière administrative ;

VU la décision n° 2021-03 du 13 avril 2021 portant subdélégation de signature de Monsieur Gaëtan Rudant, directeur régional et interdépartemental de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d'Île-de-France aux agents de l'unité régionale ;

SUR proposition de Monsieur Gaëtan RUDANT directeur régional et interdépartemental de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d'Île -de-France,

**ARRETE**

Article 1 : La composition de la commission de réforme départementale pour les agents de la Direction Régionale et Interdépartementale de l'Hébergement et le Logement (DRIHL) est composée comme suit :

**Président :**

Le Directeur régional et interdépartemental de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d'Île -de-France ou son représentant.

**Membres du comité médical :**

Deux praticiens de médecine générale, auxquels est adjoit si nécessaire un spécialiste

**Représentants de l'administration :**

Titulaire - Madame Catherine LEBRIS  
Suppléante - Madame Emilie KOWALCZUK

**Pour la Direction régionale des finances publiques (DRFIP) :**

Titulaire - Monsieur David LETERRIER  
Suppléant - Madame Myriam BOECHAT

**Représentants du personnel :**

**Pour les agents relevant des ministères sociaux**

Au titre des personnels de catégorie A :

Corps des inspecteurs de l'action sanitaire et sociale :

Titulaires - Monsieur SEVERE Jean-Pierre  
- Monsieur TASSO Nicolas  
Suppléants - Madame AYME Agnès  
- Monsieur LAPLANCHE Laurent

Corps des attachés d'administration de l'Etat :

Titulaires - Monsieur ROCHE Olivier  
- Monsieur MENDES DA COSTA Olivier  
Suppléants - Monsieur GUTTIEREZ Robert  
- Madame GALMICHE Rachel

Au titre des personnels de catégorie B

Corps des secrétaires administratifs :

Titulaires - Madame Sybille HUIBAN  
- Madame Agnès CORDIER  
Suppléants - désigné par le titulaire  
- Monsieur Stéphane BLANCHON

Au titre des personnels de catégorie C

Corps des adjoints administratifs :

Titulaire - Madame Sylvie ROUMEGOU  
Suppléantes : - Madame Charlotte SERVANIN  
- Madame Anne POUGET

**Pour les agents relevant du Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire**

**Au titre des personnels de catégories A**

Corps des administrateurs civils

Titulaires - Madame BARTHELEMY Hélène  
- Monsieur TETELIN Eric

Corps des architectes et urbanistes de l'Etat

Titulaires - Madame ROQUIER-CHAVANES Fabienne  
- Monsieur BEZY Jean-Pascal

Corps des attachés d'administration

Titulaires - Madame PELE Jocelyne  
- Monsieur BOUQUET Eric

Suppléants - Monsieur BRANELLEC Gildas  
- Monsieur DEMAY Arnaud  
- Monsieur GIRAL Jacques

Corps des ingénieurs des travaux publics de l'Etat

Titulaires - Monsieur ONNO Edouard  
- Monsieur ROCHE-LACOSTE Frédéric

Corps interministériel des chargés d'études documentaires

Titulaires - Madame LEFORT Isabelle  
- Monsieur CHAUVEL Laurent

**Au titre des personnels de catégorie B**

Corps des techniciens supérieurs du développement durable :

Titulaires - Monsieur MOUZAC Thierry  
- Monsieur PICARD Alexandre  
Suppléantes - Madame DEVULDER Nathalie  
- Madame AVERADERE Sophie

Corps des secrétaires d'administration et de contrôle du développement durable :

Titulaires - Madame FERRARI-PIALLET Stéphanie  
- Madame BARBEAU Christelle  
Suppléants - Désigné par le titulaire  
- Madame GALTIER Régine - Monsieur BIARD Pierrick.

Corps des techniciens du développement durable :

Titulaires - Monsieur MOUZAC Thierry  
- Monsieur PICARD Alexandre  
Suppléantes - Madame DEVULDER Nathalie  
- Madame AVERADERE Sophie

**Au titre des personnels de catégorie C**

Corps des adjoints administratifs :

Titulaires - Madame BARBE Céline  
- Madame ESQUENET Monique  
Suppléantes - Madame DUMAS Jacqueline  
- Madame HELLA Linda

Article 2 : L'arrêté n°75-2018-05-23-003 du 23 mai 2018 modifié, portant composition de la commission de réforme départementale pour les agents du Ministère de la transition écologique et solidaire et du Ministère de la cohésion des territoires est abrogé.

Article 3 : Tout recours contre le présent arrêté devra parvenir au tribunal administratif de Paris, par dépôt à l'accueil de la juridiction, par voie postale, ou par l'application Télérecours citoyens (<https://citoyens.telerecours.fr>), dans le délai de deux mois à compter de sa publication au recueil départemental des actes administratifs de la préfecture de la région Ile-de-France, préfecture de Paris.

Article 4 : Le directeur régional et interdépartemental de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d'Île -de-France est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil départemental des actes administratifs de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris, accessible sur le site Internet de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris : [www.prefectures-regions.gouv.fr/ile-de-france](http://www.prefectures-regions.gouv.fr/ile-de-france) .

Fait à Aubervilliers, le 28 mai 2021

Pour le Préfet de la Région Île-de-France, Préfet de Paris,  
par délégation,  
Pour le directeur régional et interdépartemental de l'économie,  
de l'emploi, du travail et des solidarités et par délégation,  
Le responsable du service interdépartemental  
des comité médicaux et Commissions de réforme 75, 92, 93 et  
94

Signé : Jacky HAZIZA